

Conditions générales de vente

Article 1 - Durée du séjour : le locataire signataire du présent bulletin de réservation pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

Article 2 - Réservation : la réservation devient effective dès lors que le locataire aura fait parvenir au Gîte Camino un acompte de 30 % du montant total des prestations réservées et un exemplaire du bulletin de réservation. La location conclue entre les parties au présent acte ne peut en aucun cas bénéficier même partiellement à des tiers, personnes physiques ou morales, sauf accord écrit de Camino. Toute infraction à ce dernier alinéa serait susceptible d'entraîner la résiliation immédiate de la location aux torts du locataire, le produit de la location restant définitivement acquis à Camino.

Article 3 - Annulation par le locataire : toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée à Camino.

a) annulation avant l'arrivée dans les lieux :
l'acompte reste acquis à Camino. Celui-ci pourra demander le solde du montant du séjour, si l'annulation intervient moins de 30 jours avant la date prévue d'entrée dans les lieux.
Si le locataire ne se manifeste pas dans les 24 heures qui suivent la date d'arrivée indiquée sur le contrat, le présent contrat devient nul et Camino peut disposer de son gîte. L'acompte reste également acquis à Camino qui demandera le solde de la location.

b) si le séjour est écourté, le prix de la location reste acquis à Camino. Il ne sera procédé à aucun remboursement.

Article 4 - Annulation par Camino : Camino reverse au locataire l'intégralité des sommes versées.

Article 5 - Arrivée : le locataire doit se présenter le jour précisé et à l'heure convenue avec Camino. En cas d'arrivée tardive ou différée, le locataire doit prévenir Camino.

Article 6 - Règlement du solde : le solde de la location est versé à l'entrée dans les lieux.

Article 7 - Etat des lieux : un inventaire est établi en commun et signé par le locataire et Camino ou son représentant à l'arrivée et au départ du gîte. Cet inventaire constitue la seule référence en cas de litige concernant l'état des lieux. L'état de propreté du gîte à l'arrivée du locataire devra être constaté dans l'état des lieux. Le nettoyage des locaux est à la charge du locataire pendant la période de location et avant son départ. Le montant des éventuels frais de ménage est un forfait de : 50 €

Article 8 - Dépôt de garantie ou caution : à l'arrivée du locataire, un dépôt de garantie est demandé par Camino. Après l'établissement contradictoire de l'état des lieux de sortie, ce dépôt est restitué, déduction faite du coût de remise en état des lieux si des dégradations étaient constatées.
En cas de départ anticipé (antérieur à l'heure mentionnée sur le présent contrat) empêchant l'établissement de l'état des lieux le jour même du départ du locataire, le dépôt de garantie est renvoyé par Camino dans un délai n'excédant pas une semaine.

Article 9 - Utilisation des lieux : le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux.

Article 10 - Capacité : le présent contrat est établi pour une capacité maximum de personnes. Si le nombre de locataires dépasse la capacité d'accueil, Camino peut refuser les personnes supplémentaires. Toute modification ou rupture du contrat sera considérée à l'initiative du client.

Article 11 - Animaux : chats et chattes interdits. Chiens acceptés si propres et calmes. En cas de non respect de cette clause par le locataire, Camino peut refuser le séjour. Dans ce cas, aucun remboursement ne sera effectué.

Article 12 - Assurances : le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est tenu d'être assuré par un contrat d'assurance type villégiature pour ces différents risques.

Article 13 - Litiges : toute réclamation relative à l'état des lieux et à l'état du descriptif lors d'une location, doit être adressée à Camino, par courrier recommandé avec AR dans un délai de 10 jours, après le départ du client. Sans accord amiable, le litige devra être porté devant le Tribunal de commerce de Grenoble.

EURL Camino
Eybertière 38880 Autrans
Siret : 507 725 885 00010 - RCS Grenoble
Code NAF : 5520Z
N° Jeunesse et sports :03808ET2831
Habilitation tourisme : HA-048-02-00001
Responsabilité civile : 2829344J MAIF